

Liturgie

de la mort au Moyen Age

La conception de l'au-delà a évolué
et l'Eglise a progressivement élaboré
une liturgie autour de la mort

Par Margaret Dobby Photo Marc Deneyer

Dans la *Vita* de saint Odilon, sur le chemin de retour de Jérusalem, un ermite raconte à un certain évêque Richard qu'il a eu une révélation. Il aurait vu des âmes souffrant d'intolérables tourments à cause d'une armée de démons. Cependant, ces âmes leur échappaient grâce aux prières des vivants, et surtout grâce aux prières des moines de l'abbaye de Cluny. A première vue, cette anecdote ne paraît pas exceptionnelle. L'Eglise s'est toujours intéressée à la vie après la mort et à la rémission des péchés. Pourtant, l'idée selon laquelle les prières des vivants apaisent les souffrances des morts et permettent leur délivrance n'est pas nécessairement un lieu commun. En effet, tout au long du Moyen Age, les considérations sur l'au-delà ont évolué et l'Eglise a progressivement élaboré une liturgie autour de la mort.

REPRÉSENTATION DE LA MORT ET PREMIERS RITUELS

Les premiers gestes rituels autour de la mort se déroulent lors de l'agonie du mourant. Comme l'écrit Philippe Ariès, la personne accomplissait les derniers actes du cérémoniel traditionnel sans qu'il y ait une intervention importante d'un membre du clergé. Le premier acte était le regret de la vie, le second, le pardon aux compagnons et aux assistants toujours nombreux qui entourent le lit du mourant (la chambre du mourant devient en effet un espace public). Puis, il s'ensuit une prière et enfin le seul

acte ecclésiastique : l'absolution donnée par le prêtre, qui lisait les psaumes, encensait le corps et l'aspergeait d'eau bénite (l'extrême-onction est réservée aux membres du clergé et ce n'est que plus tard que le mourant communie). Quant aux obsèques, elles

comportaient quatre parties égales, à savoir les manifestations de la douleur, la répétition de l'absolution dite au mourant (la seule partie religieuse), et finalement l'acheminement du convoi vers le lieu de l'inhumation et l'enterrement proprement dit. Si le défunt n'est pas un clerc, il n'y a aucun religieux. Selon les conceptions théologiques du haut Moyen Age décrites par Philippe Ariès, les morts qui appartenaient à l'Eglise et lui avaient confié leurs corps s'endormaient et reposaient jusqu'au jour du second avènement, où ils se réveilleraient dans la Jérusalem céleste c'est-à-dire au paradis. Il n'y avait donc aucune place pour une responsabilité individuelle, pour un comptage des bonnes et mauvaises actions. Les méchants ne se réveilleraient pas, tout simplement.

Pourtant, dès la période carolingienne, beaucoup de penseurs tels Alcuin ou Jean Scot Erigène s'accordaient sur le fait qu'il existait une sorte de purification par le feu qui avait lieu entre la mort et le dernier avènement de Dieu.

En effet, Philippe Ariès indique que, au XII^e siècle, «aux tympans des églises romanes, la gloire du Christ inspirée de la vision de l'Apocalypse, domine encore, mais au-dessous, apparaît une iconographie nouvelle, inspirée de l'Évangile de Matthieu, la résurrection des morts, la séparation des justes et des damnés, la pesée des âmes par saint Michel l'archange». C'est dans ce contexte qu'aurait été composée la célèbre séquence du *Dies irae* pour la messe des morts, où Dieu est présenté comme un juge impitoyable qui départage les mauvais des justes lors de l'Apocalypse. Au XIII^e siècle, deux actions prennent de plus en plus d'importance : l'idée de jugement des âmes et l'intercession de la Vierge et de saint Jean, à genoux, de chaque côté du Christ. On juge donc chaque homme selon le bilan de sa vie. En plus des funérailles, les messes et les offices pour les

Margaret Dobby effectue une thèse de musicologie au Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de l'Université de Poitiers, sous la direction d'Olivier Cullin : «Le motet et l'arbre de Jessé au XIII^e siècle».



Le portail central de la cathédrale de Poitiers illustre le jugement dernier (XIII^e siècle). Au registre inférieur, les morts sortent des tombeaux ; au-dessus, les uns marchent vers le paradis, les autres vers la bouche de l'enfer.

morts célébrés par les vivants servaient donc à aider les défunts. Puisque nul n'est plus assuré du salut, ni les clercs, ni les moines, ni les papes qui bouillaient dans la marmite de l'enfer, il fallait s'assurer les ressources de prières et de grâces entretenues par l'Eglise. A partir du XIII^e siècle, pendant la courte veillée, à la place des cris de deuil des familiers, des moines récitaient l'office des morts. De plus, de nombreuses messes se succédaient presque sans interruption, parfois dès le début de l'agonie, pendant des heures et des jours. Un nombre incroyable de messes faisaient vivre un clergé quasi spécialisé.

LES OFFICES ET MESSES

En 1254, dans une lettre au légat Eudes de Châteauroux, le pape Innocent IV définit pour la première fois la notion de purgatoire. L'apparition de ce lieu de transition entre enfer et paradis ne fait alors que renforcer ce besoin d'offices et de messes pour aider les morts dans leur souffrance et leur permettre d'accéder plus rapidement au paradis. La représentation de l'au-delà et de la mort a donc progressivement évolué. Selon Olivier Cullin, dès le IX^e siècle, dans les sources de la liturgie romaine, il existe un office complet des défunts. Cet office, très changeant selon son lieu d'origine, est en usage dans presque toutes les églises mais n'est pas obligatoire jusqu'au concile de Trente, au XVI^e siècle. Il comprend les vêpres, les matines célébrées chaque jour, puis la messe des défunts.

A cette époque, la célébration de l'office semble être toujours liée aux funérailles d'une seule personne. La première fonction de l'office des défunts est donc d'assurer le service funéraire. Par conséquent, il semble naturel que, dans les textes, le défunt parle à travers les célébrants pour exprimer sa peur même si l'idée de l'au-delà est encore liée au repos et au sommeil.

Au XI^e siècle, l'abbé Odilon de Cluny institue le 2 novembre la fête des défunts. Bientôt, toutes les églises célèbrent cette fête. Toutefois, cela n'a pas entraîné la composition de nouvelles pièces liturgiques musicales. L'office habituel était seulement répété le jour de la fête. Knud Ottosen affirme donc «le texte de l'office a été réinterprété». Les lectures et surtout celles de Job ne prêtent plus leur voix à une personne défunte qui se lamente face à la mort. Elles se réfèrent aux âmes des morts qui souffrent dans l'au-delà. Selon l'interprétation de A. G. Martimort, «l'ensemble de l'office est récité *in persona defuncti* et les textes expriment les sentiments d'un mort qui, en fait, ne l'est pas : il crie et se lamente ; il affirme son espérance. Dans le même temps, certains répons changent de locuteur et s'affirment davantage comme une prière pour le mort. L'office oscille donc toujours entre l'expression singulière du mort et celle collective de la communauté intercédant pour lui.»

Dans les textes de l'office, aucune allusion n'est faite au purgatoire, ni dans les lectures, ni dans les répons et les versets chantés pendant l'office. Cependant, la célébration de l'office des défunts comme un service pour les morts sous-entend que l'âme après la mort et avant le jugement dernier expérimente un au-delà effrayant pour lequel les prières et les sacrifices des vivants sont le seul remède. Les considérations sur l'au-delà ont donc évolué de l'idée de repos de l'ensemble de la communauté chrétienne vers l'idée de jugement dernier pour chaque homme. Pour s'adapter à ces modifications, les célébrations liées aux défunts et aux funérailles se sont émancipées pour former un office journalier où l'on priait pour le salut des âmes et la pitié du Christ-juge. Pour autant, les textes et les pièces musicales n'ont pas été profondément modifiés mais simplement réinterprétés en fonction de l'évolution des croyances. ■